

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE
Séance du 31 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le vingt-trois mai deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Marie, GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, MATTON Philippe, Armand ALESCH, DEZEURE Philippe, Gérard BETTEMBOURG

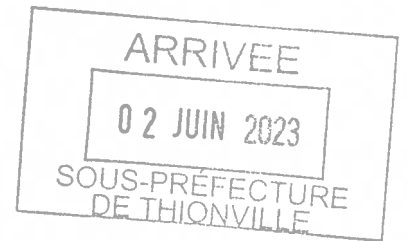
Etaient absents : Stéphane SOUMANN (excusé).

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08

Objet de la Délibération : N° 684 – Subventions



Le Conseil Municipal DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

- APE de l'école de Gavisse : 210€ (deux cent dix euros)
- ASSE école de Gavisse : 105€ (cent cinq euros)
- ASSE école de Gavisse pour voyage scolaire : 630€ (six cent trente euros)

Date de convocation : 23/05/2022

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d’Affichage : 23/05/2022

Fait à Berg-Sur-Moselle, le 1^{er} juin 2023

Le Maire
Denis NOUSSE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE
Séance du 31 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le vingt-trois mai deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Marie, GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, MATTON Philippe, Armand ALESCH, DEZEURE Philippe, Gérard BETTEMBOURG

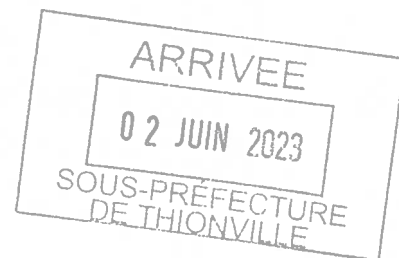
Etaient absents : Stéphane SOUMANN (excusé).

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08

Objet de la Délibération : N° 683 – Commission Communale Consultative de Chasse



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents désigne Monsieur Alain GUERQUIN et Monsieur Jean-Jacques THIELEN comme membres de la Commission Communale Consultative de Chasse.

Date de convocation : 23/05/2022

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'Affichage : 23/05/2022

Fait à Berg-Sur-Moselle, le 1^{er} juin 2023

Le Maire
Denis NOUSSE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE
Séance du 31 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le vingt-trois mai deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

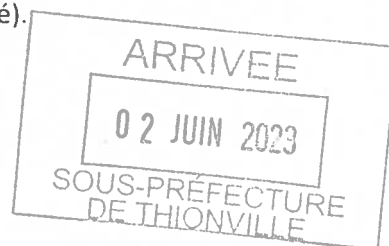
Étaient présents : MARTINEZ Marie, GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, MATTON Philippe, Armand ALESCH, DEZEURE Philippe, Gérard BETTEMBOURG

Étaient absents : Stéphane SOUMANN (excusé).

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08



Objet de la Délibération : N° 682 – Adhésion des communes de Havange et de Haute Kontz au SMIVU fourrière du Jolibois.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Havange et de Haute Kontz au SMIVU fourrière du Jolibois.

Date de convocation : 23/05/2022

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'Affichage : 23/05/2022

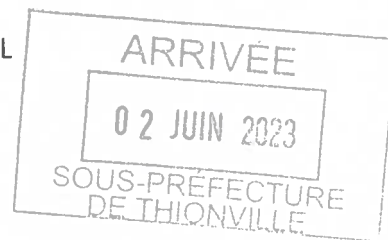
Fait à Berg-Sur-Moselle, le 1^{er} juin 2023

Le Maire
Denis NOUSSE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE
Séance du 31 mai 2023



L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le vingt-trois deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Marie, GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, MATTON Philippe, Armand ALESCH, DEZEURE Philippe, Gérard BETTEMBOURG

Etaient absents : Stéphane SOUMANN (excusé).

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08

Objet de la Délibération : N° 681 – Convention de mutualisation des moyens pour l'entretien de base et la taille des plantations sur voiries d'intérêt communautaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour l'entretien et la taille des plantations sur les voiries d'intérêt communautaire.

Date de convocation : 23/05/2022

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'Affichage : 23/05/2022

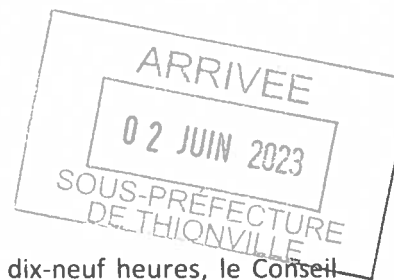
Fait à Berg-Sur-Moselle, le 1^{er} juin 2023

Le Maire
Denis NOUSSE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE
Séance du 31 mai 2023



L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le vingt-trois mai deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Marie, GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, MATTON Philippe, Armand ALESCH, DEZEURE Philippe, Gérard BETTEMBOURG

Etaient absents : Stéphane SOUMANN (excusé).

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08

Objet de la Délibération : N° 680 – Prolongement du cheminement piétonnier route de Haute Kontz

Vu le montant des travaux selon le projet du bureau d'Etudes SIM de Metz, 188.667,40€ HT soit 226.412,88€ TTC, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions suivantes auprès des différents organismes, selon le plan de financement ci-après :

- Etat 30% au titre de la DETR sécurisation des enfants se rendant à un abri bus soit 56.600,22€
- Département de la MOSELLE 50% du reste à charge (133.067,18€) au titre d'AMBITION MOSELLE soit 66.033,59€
- Fonds propres de la Commune 66.033,59€

Date de convocation : 23/05/2022

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'Affichage : 23/05/2022

Fait à Berg-Sur-Moselle, le 1^{er} juin 2023

Le Maire
Denis NOUSSE

